

M. JOHN OMO

CANDIDAT DU KENYA AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UAT)

Vision :

« Optimiser la valeur de l'Union africaine des télécommunications (UAT) au profit de ses membres et accélérer la transformation numérique de l'Afrique par l'engagement et la collaboration dynamiques des acteurs des TIC dans la région et dans le monde. »

M. John Omo est l'actuel Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications (UAT). En fonction depuis quatre ans, M. Omo a établi une vision stratégique concernant l'avenir de l'Afrique. Il demeure engagé à poursuivre et à promouvoir le développement des télécommunications/TIC pour la transformation numérique de l'Afrique.

Tout au long de son premier mandat, M. Omo a adopté des partenariats de collaboration et a travaillé en étroite collaboration avec la direction, les membres, les partenaires stratégiques et le Secrétariat général de l'UAT pour :

- faciliter le déploiement stratégique des programmes et des projets africains de TIC qui sont en phase avec les réalités pratiques de l'écosystème africain des TIC, en vue d'une croissance accélérée des TIC à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.
- coordonner l'harmonisation des cadres d'octroi de licences, de politiques et de réglementation sous forme d'initiatives stratégiques axées sur l'accélération du développement et de l'innovation des infrastructures.

Les quatre années à la tête de l'UAT ont permis à M. Omo d'affiner sa compréhension et son appréciation des questions critiques touchant l'Union et le secteur des TIC sur le continent.

Il va tirer parti de l'expérience, des relations et des jalons établis au cours des quatre dernières années pour bâtir une Union dynamique et active qui influencera les politiques, les stratégies et la croissance des infrastructures dans le secteur des télécommunications/TIC en Afrique.

En tant que chef du secrétariat général de l'Union, M. Omo a collaboré avec les membres de l'UAT et d'autres parties prenantes des TIC et, à cet égard :

- a) amélioré l'image et la visibilité de l'Union grâce à la redéfinition de la marque.
- b) renforcé l'Union par le recrutement et l'augmentation du nombre de membres et le renforcement de la base financière de l'UAT ainsi que l'établissement des alliances stratégiques à travers des protocoles d'accord (MoU) conclus avec les principales parties prenantes des TIC.
- c) coordonné l'élaboration et la représentation des vues et des positions africaines lors de principaux forums de prise de décision en matière de TIC.
- d) entrepris un certain nombre de programmes de renforcement des capacités pour les membres.
- e) lancé diverses initiatives de recherche visant à éclairer la prise de décision sur les questions de politique et de réglementation.
- f) mis en œuvre et favorisé l'innovation par le biais du concours annuel de l'innovation en Afrique.

- g) élaboré des stratégies, des cadres et des recommandations pour aider les membres de l'UAT à planifier et à mettre en œuvre des programmes de TIC dans le secteur des radiocommunications.

M. Omo est un avocat chevronné possédant une vaste expérience internationale en matière juridique dans le secteur des TIC. Il a été directeur des services juridiques à l'Autorité des Communications du Kenya (CA).

Il a également occupé des postes de direction dans divers forums internationaux, notamment en participant au sein des délégations kenyanes à plusieurs réunions et conférences internationales et régionales consacrées aux TIC, telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union africaine des télécommunications (UAT), le Congrès postal mondial de l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation des postes de l'Afrique de l'Est, l'Organisation des communications de l'Afrique de l'Est (anciennement EARPTO) (et l'Association des régulateurs de l'information et des communications pour l'Afrique de l'Est (ARICEA), entre autres.

M. Omo a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des instruments juridiques pour divers organismes chargés des TIC à l'échelle régionale et mondiale. Il a conçu des cadres juridiques, réglementaires et politiques critiques qui ont stimulé le développement des TIC sur une grande envergure.

Autres postes internationaux

- Il a été conseiller juridique du gouvernement kenyan au sein du Bureau des autoroutes transafricaines et a été l'un des conseillers juridiques ayant pris part aux négociations et à la rédaction du traité du Bureau des autoroutes transafricaines (1991).
- Membre et conseiller juridique lors de plusieurs négociations sur l'utilisation des ressources du lac Victoria et du bassin du Nil, M. Omo a également élaboré et rédigé plusieurs instruments, dont celui de l'Organisation des pêcheries du lac Victoria.
- Conseiller juridique des délégations du gouvernement du Kenya lors des négociations sur la formation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), il a participé à la rédaction de la Charte de l'IGAD.
- Consultant auprès de l'IGAD dans l'étude du « Régime juridique du Kenya pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) ».
- Membre du Groupe de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, 1998.
- Membre et conseiller juridique de la délégation gouvernementale lors des négociations du Traité de la Communauté de l'Afrique de l'Est, il a participé à la rédaction des premiers textes du Traité et aux négociations inter-pays.
- Consultant auprès du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-REDSO) sur le projet sous-régional « Le droit et les institutions de l'environnement en Afrique » et a rédigé un rapport sur l'état du droit et des institutions de l'environnement au Kenya.

M. Omo est titulaire d'une maîtrise en droit (avec mention) en droit international et commercial de l'Université de Sheffield, au Royaume-Uni, d'un diplôme en droit relatif aux droits de l'homme du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et du Centre de l'Organisation internationale du travail, à Genève, d'un diplôme en droit de la Kenya School of Law et d'une licence en droit (mention Bien) de l'université de Nairobi.

PROMESSES TENUES

Au moment de sa prise de fonction en 2019, M. Omo s'est engagé à « transformer l'Union africaine des télécommunications en une organisation réactive aux besoins de ses membres et servant de point de référence pour les TIC sur le continent afin d'accélérer la transformation socio-économique ».

Malgré les défis sans précédent causés par la pandémie de COVID-19, qui a frappé le monde peu après son élection au poste de secrétaire général, M. Omo a supervisé des réalisations remarquables au sein de l'Union, avec le concours des membres, du personnel et des parties prenantes des TIC de l'UAT.

Promesses de 2018	Jalons atteints
Augmenter le nombre de membres à l'UAT	A augmenté le nombre de membres de l'Union en recrutant quatre États membres et 16 membres associés.
Assurer la stabilité financière de l'Union	<p>A travaillé en collaboration avec les membres de l'UAT pour fournir plus de soutien à l'Union par le biais d'initiatives bilatérales conjointes qui ont amélioré la situation financière et le visage de l'Union, a contribué au respect total des obligations et augmenté les contributions des membres d'environ 11 % entre 2019 et 2021.</p> <p>A créé un fonds de réserve où un pourcentage du budget sera déposé chaque année afin de stabiliser la situation financière de l'Union et la prémunir contre les incertitudes.</p> <p>A créé un fonds de bourses pour soutenir la participation des délégations africaines à divers événements et forums.</p>

<p>Positionner l'Union africaine des télécommunications en tant qu'institution régionale crédible</p>	<p>A redéfini et repositionné l'Union pour améliorer son image et sa visibilité, notamment en mettant au point un nouveau logo et une stratégie de communication sur quatre ans pour soutenir le plan stratégique 2019-2022 de l'UAT.</p> <p>A coordonné les vues et les positions africaines lors des principaux forums et conférences internationaux de prise de décision de sorte que l'Afrique en tire pleinement profit. Il s'agit de la Conférence mondiale des radiocommunications 2019, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20), la Conférence mondiale de développement des télécommunications 2021, et a achevé les préparatifs de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022. La coordination est également amorcée pour la Conférence mondiale des radiocommunications 2023 (CMR-23).</p>
<p>Renforcer les alliances et partenariats stratégiques de l'Union</p>	<p>A renforcé la capacité institutionnelle à travers des partenariats stratégiques en signant douze (12) protocoles d'accord avec des organisations régionales, internationales et du secteur privé.</p> <p>A renforcé les relations avec les membres de l'UAT, en utilisant diverses approches, par l'organisation de la toute première réunion de dialogue avec les membres associés de l'UAT.</p>
<p>Renforcer les capacités des membres de l'UAT</p>	<p>A amélioré et renforcé la capacité des membres de l'UAT en animant des ateliers et des cours de formation tels que la « Génération d'avis par satellite » et les « Méthodes de gestion du spectre des fréquences radioélectriques fondées sur l'économie et le marché ».</p>
<p>Exploiter les possibilités offertes par les TIC</p>	<p>A coordonné l'élaboration des directives, stratégies, recommandations et plans de l'UAT pour une utilisation optimale des ressources de télécommunications/TIC et une transformation numérique accélérée.</p> <p>Il s'agit notamment de la Stratégie africaine 4IR, de la stratégie de l'UAT pour l'acquisition, la conservation et l'utilisation optimales des ressources satellitaires en Afrique, de la toute première édition du Plan africain d'attribution du spectre (AfriSAP) et de la première série de recommandations comprenant l'audit du spectre ; l'octroi de licences d'utilisation du spectre pour les systèmes mobiles/large bande ; l'évolution du spectre pour les systèmes mobiles/large bande ainsi que les principes de gestion du spectre sur les plans nationaux de spectre large bande, notamment les feuilles de route d'octroi de licences, et la gestion du spectre pour les technologies émergentes et futures.</p> <p>A réalisé des études en collaboration avec des partenaires sur les modèles des centres de données et du cloud computing pour</p>

	l'Afrique, la politique commune de sécurité numérique et les normes communes de sécurité numérique pour la sécurité des réseaux et les systèmes d'information.
Accélérer l'adoption et l'accès du continent africain à Internet	<p>A fait la promotion de la recherche pour une prise de décision éclairée par des données probantes, y compris l'étude exploratoire sur la représentation africaine dans les principales organisations internationales de TIC, une étude sur l'état des ressources satellitaires en Afrique, une enquête sur les politiques du spectre pour la connectivité rurale en Afrique et la résilience de l'Internet.</p> <p>A favorisé l'innovation par le biais du concours annuel de l'innovation pour l'Afrique de l'UAT. L'initiative identifie et soutient les innovateurs et les acteurs de l'écosystème de l'innovation en Afrique.</p> <p>A assuré la promotion de la mise en œuvre de la résolution 170 de la (CMR-19) qui facilite l'acquisition/la mise en œuvre de ressources satellitaires pour des services fixes par satellite.</p>

Programme en cinq points pour les quatre prochaines années

1. Réduire la fracture numérique en Afrique

Comblé le fossé numérique est essentiel pour permettre à l'Afrique d'accélérer son développement des TIC. Telle sera la principale priorité de M. Omo pour les quatre prochaines années en tant que Secrétaire général. Il impliquera toutes les parties prenantes clés pour identifier et adopter des approches visant à surmonter les obstacles à la connectivité. L'Union accordera une grande importance aux programmes et projets visant à promouvoir le développement des infrastructures.

Le paysage technologique en constante évolution et de plus en plus complexe exige que les opérateurs de télécommunications, les régulateurs et les gouvernements soient aptes à adopter la technologie. M. Omo s'engage à mettre l'accent sur la collaboration avec les principales parties prenantes pour acquérir et adopter les compétences et la technologie nécessaires pour le déploiement des systèmes et des services.

Pour favoriser une approche coordonnée du développement des TIC sur le continent, M. Omo continuera de défendre les politiques et les réglementations harmonisées aux niveaux régional et sous-régional pour un développement accéléré, afin d'encourager les investissements du secteur privé, d'assurer une utilisation optimale des ressources limitées disponibles en matière de TIC, et promouvoir le partage des ressources et la collaboration pour atteindre des objectifs communs.

2. Favoriser une croissance inclusive des TIC

Pour s'assurer qu'aucun groupe de la communauté africaine ne soit laissé de côté, M. Omo s'engage à concentrer ses efforts sur la croissance inclusive des TIC. L'Union s'attèlera à réduire la fracture entre les sexes, à veiller à ce que les besoins en TIC des personnes handicapées de nos communautés soient pris en compte, à soutenir la protection des enfants en ligne et à promouvoir l'innovation et l'adoption des TIC chez les jeunes.

3. Relever les défis de la cybersécurité

La cybersécurité sera l'un des principaux domaines d'intervention de M. Omo au cours des quatre prochaines années, car les cyberattaques et les menaces sont connues pour miner la confiance des consommateurs dans les TIC et, par conséquent, ralentir leur adoption. En travaillant main dans la main avec les membres et les parties prenantes, M. Omo entend améliorer l'état de préparation de divers pays et renforcer leur capacité à répondre aux menaces émergentes dans le cyberspace.

4. Bâtir une organisation axée sur ses membres

Au cours des quatre prochaines années, M. Omo promet que l'UAT se consacrera à accroître la valeur des membres de l'Union, en les impliquant dans des activités et des programmes ayant le plus de répercussions positives sur le paysage des TIC en Afrique.

Afin d'assurer une Union financièrement stable, M. Omo continuera à inciter les États membres à tenir compte de leurs préoccupations et de leurs défis et à les encourager à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Union tout en améliorant la valeur de l'organisation à leur profit.

5. Positionnement de l'UAT en tant que première institution des TIC pour l'Afrique

Sur la base de la connaissance et de la reconnaissance acquises par l'Union jusqu'ici, M. Omo continuera de positionner l'UAT comme la première institution de TIC du continent, en unissant les voix de l'Afrique sur les questions de TIC et le bras spécialisé de l'Union africaine dans les télécommunications/TIC.

Il continuera également à mobiliser activement les États membres et les autres parties prenantes pour défendre l'agenda africain des TIC sur les plateformes mondiales.

La République du Kenya appréciera le soutien des États membres pour la réélection de M. John Omo au poste de Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications lors de la Conférence des plénipotentiaires qui se tiendra les 25 et 26 juillet 2022 à Alger, en Algérie.